

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation :	16 mars 2026
Date de publication :	23 mars 2026
Conseillers en exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15

Le vingt mars 2026
à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Isabelle GRIFFOND-BOITIER, Maire.

Étaient présents:

Mmes BROUSSE Martine, CHANEAUX Julyne, COCHAND Delphine, CUENOT Nathalie, REBUFFONI Béatrice, SOLEILLANT Christine, WIEDLING Corinne

MM. BERGET Julien, LELOWSKI Marc-Gérard, NEUVILLE Jean-Marc, NEDEY Christophe, NEDEY Vincent, SOLEILLANT Robin, WURGLER Samuel,
formant la majorité des membres en exercice.

Résultat du vote	
- Pour :	15
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Absents excusés : Néant

Procurations : Néant

M. NEUVILLE Jean-Marc a été élu **secrétaire**.

OBJET: Détermination du nombre d'Adjoints

Le Maire expose que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal nouvellement élu.

En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants de fixer le nombre d'adjoints à TROIS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DASLE, le 20 mars 2026

Le Maire,



Isabelle GRIFFOND-BOITIER

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23 MARS 2026



ID : 025-212501969-20260320-DCM_2026_5-DE